



Salle Otavela, lundi 13 décembre 2021, 20.00 heures

Présidence	Bernard Bapst Syndic,
Présents	32
Excusés	Pascal Morel – Brigitte Knecht – Paul Brodard
Scrutateurs	Christian Baumgartner et Antoine Brodard
Secrétaire	Fabienne Pharisa, secrétaire communale

Le Syndic ouvre cette assemblée et au nom des Autorités remercie les personnes présentes de suivre les délibérations et de s'intéresser à la vie de notre commune. Il rappelle qu'en vertu de l'art. 3b alinéa 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, l'assemblée est enregistrée. L'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. M. le Syndic rappelle également qu'avant toute intervention, les personnes prenant la parole doivent s'annoncer par leur nom et prénom et parler assez fort. Faute de quoi l'enregistrement ne pourra pas être utilisé.

Il rappelle qu'en raison du Covid, l'obligation du port du masque et les gestes barrières doivent être respectés. Au vu de cette situation sanitaire, il n'y aura aucune verrée après l'assemblée.

Il précise, qu'en application des dispositions de la loi sur les communes, l'assemblée communale a été dûment convoquée par annonce dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 26 novembre 2021, par affichage au pilier public, sur le site internet et par une convocation adressée en circulaire dans l'Echo d'Hauteville, le tout dix jours à l'avance.

Le Syndic demande si quelqu'un a une remarque à formuler en lien à la convocation. Personne ne soulève de remarques.

Puis il désigne deux scrutateurs : Baumgartner Christian
Brodard Antoine

Les scrutateurs doivent compter les personnes présentes. Ils regardent également que les membres présents soient des citoyens actifs de la commune. Le Syndic prie les scrutateurs de compter les voix de la table du Conseil communal puisque le Conseil communal peut voter les budgets.

Le bureau de l'assemblée, composé du Conseil communal et de l'assemblée est ainsi constitué. Il remercie la Secrétaire de tenir le procès-verbal des délibérations.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyens de la commune ou qui ont déposé leur papier durent les 5 derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever la main spontanément afin d'être identifié par les scrutateurs.

Le tractanda de l'assemblée sera le suivant :

Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune d'Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune d'Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 00

A LA SALLE OTAVELA

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch
2. Budget 2022
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
Rapport de la commission financière
 - 2.2 Budget des investissements
 - a) Création d'un chemin piétonnier
 - b) Plan d'aménagement local – crédit supplémentaire
 - c) Chalet de la Chia – construction d'un canal à lisierRapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.

Modification du tractanda



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

À la suite de la séance avec la Commission financière, le Conseil communal a modifié le budget 2022 par rapport à la publication initiale. De ce fait, le budget publié dans l’Echo d’Hauteville a été modifié. Le nouveau budget a été publié sur le site internet de la commune.

Les objets suivants ont été mis en investissement :

- ✓ l’achat d’une remorque pour les pompiers
- ✓ La pose d’une citerne d’eau sur l’alpage « En Allières »

Ces deux montants ont été retirés du budget de fonctionnement pour être intégrés au budget des investissements.

Tractanda modifié.

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune d’Hauteville sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021, À 19 H 00

A LA SALLE OTAVELA

LISTE DES OBJETS A TRAITER

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : celui-ci est à la disposition des personnes intéressées au bureau communal et peut être consulté sur le site internet : www.hauteville.ch
2. Budget 2022
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
Rapport de la commission financière
 - 2.2 Budget des investissements
 - b) Création d’un chemin piétonnier
 - b) Plan d’aménagement local – crédit supplémentaire
 - c) Chalet de la Chia – construction d’un canal à lisier
 - d) **Achat d’une remorque pour les pompiers**
 - e) **Pose d’une citerne d’eau au chalet En Allières**Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d’investissements
3. Nomination d’un membre à la commission de naturalisation
4. Divers

Le Syndic soumet au vote le tractanda modifié

◆ Vote

- **Le Syndic demande aux citoyens d’accepter la modification du tractanda**

Décision : A l’unanimité, cette modification est considérée comme acceptée.



1. Approbation du PV de l'assemblée du 21 juin 2021

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 21 juin 2021 était à disposition des citoyens à l'administration communale et sur le site internet. Ce procès-verbal ne sera donc pas lu.

◆ Vote

➤ **Le Syndic demande aux citoyens d'accepter ce procès-verbal**

Décision : le procès-verbal est accepté par 31 voix et 1 abstention.

2. Budgets de fonctionnement et des investissements 2022

Pour ce point, le Syndic passe la parole à Christophe Revaz, responsable des finances, qui explique les budgets de fonctionnement.

Christophe Revaz donne les informations suivantes :

Le principe comptable MCH2 entre en vigueur pour la commune d'Hauteville en 2022. Ce nouveau système comptable a principalement 2 buts :

- Mettre en place un système unique de plan comptable afin de faciliter les comparaisons et les statistiques au niveau fédéral, cantonal et communal.
- Uniformiser les pratiques comptables afin de rendre les résultats ainsi que les valeurs au bilan plus proche de la réalité économique.

Conséquence de l'introduction du MCH2 sur le budget 2022

L'introduction MCH2 a les conséquences suivantes:

- Le changement complet du plan comptable ne permet pas de faire une comparaison avec l'ancien plan MCH1. Ceci aura un impact pour cette année sur la présentation du budget.
- Le nouveau règlement des finances MCH2 ainsi que les nouvelles règles comptables ont pour conséquence:
 - de ne plus permettre de faire des provisions
 - de forcer la commune à réévaluer ses biens et à amortir de manière obligatoire tous ces biens administratifs
 - de mettre en investissement toute dépense dépassant Fr. 3'000.- qui engage la commune sur plusieurs exercices.

Ceci afin d'obtenir un résultat annuel plus en ligne avec la réalité économique.

Cette nouvelle méthode comptable met en place une méthode d'amortissement économique après réévaluation du patrimoine de la commune. Cette méthode fait passer les



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

amortissements d'une moyenne de CHF 130'000.00 lors des derniers exercices à environ CHF 230'000.00 d'amortissements supplémentaires.

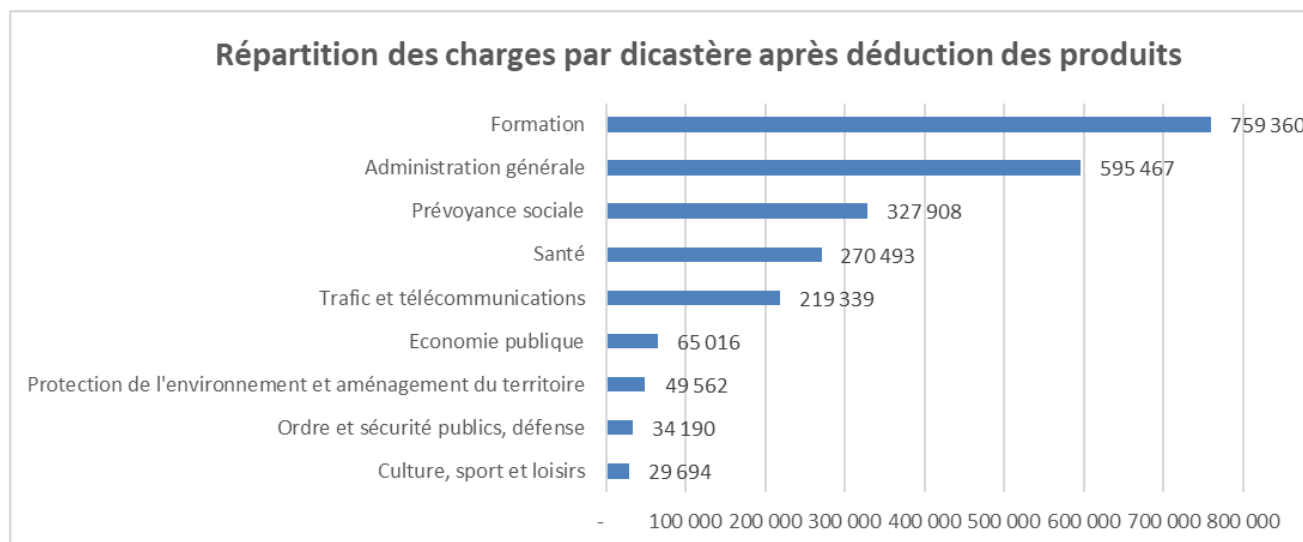
La commune est autorisée à prélever dans la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui est créé avec le MCH2.

A noter que la numérotation du plan comptable a été changée, de ce fait, cette année nous ne pouvons pas vous présenter de comparaison.

Présentation du budget de fonctionnement 2022 de la commune d'Hauteville:

Aux charges	CHF 3'032'920.20
Aux produits	CHF 2'921'968.00
Déficit	CHF 110'952.70

Le budget 2021 présentait un déficit de Fr. 134'481.00





ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021



Commune de
Hauteville

Répartition des charges de l'enseignement et formation

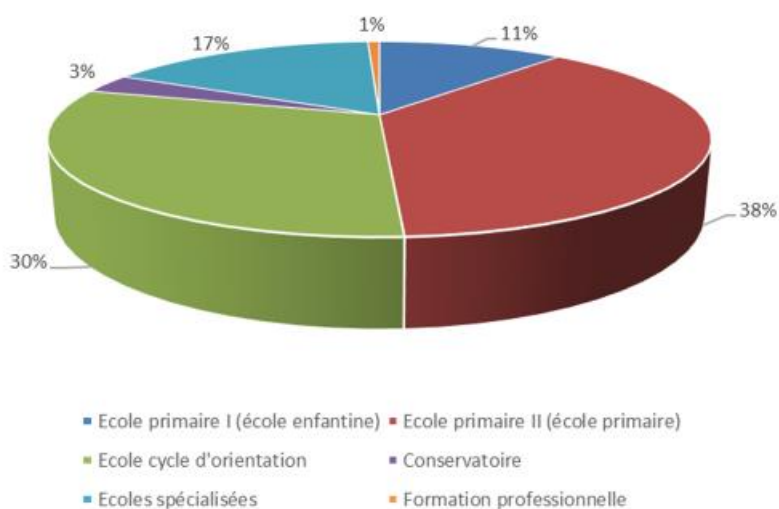
Ecole primaire I (école enfantine)	79 384
Ecole primaire II (école primaire)	272 587
Ecole cycle d'orientation	210 541
Conservatoire	22 294
Bâtiments scolaires	78 857
Accueil extrascolaire	120 943
Ecoles spécialisées	115 054
Formation professionnelle	11 000
Total	910 660

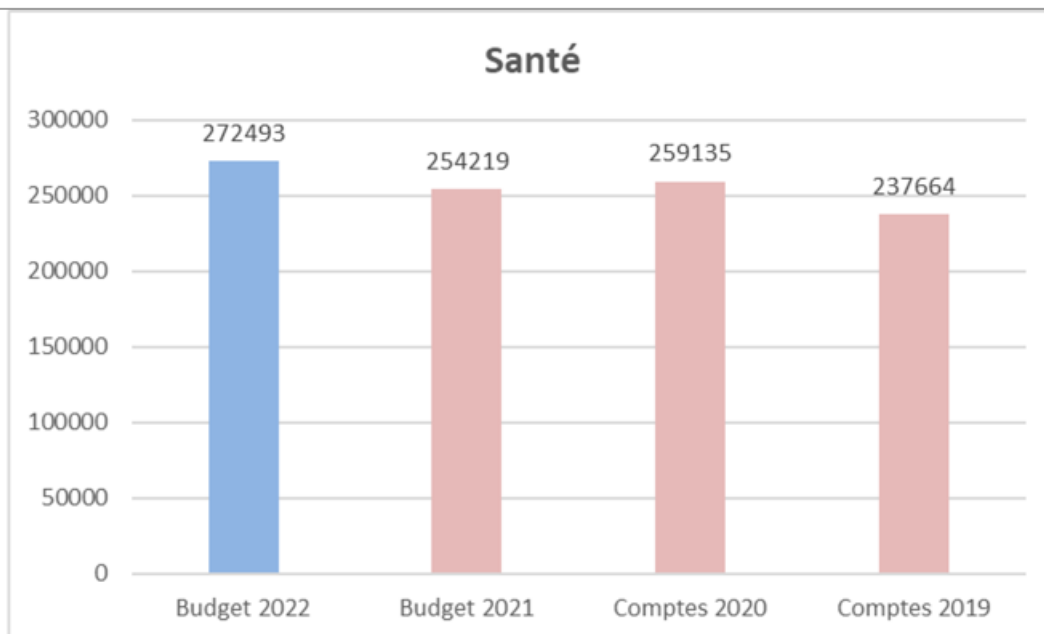
Remarque l'AES est financée à hauteur de 108 000.- par les parents, la commune de Corbières et les subventions



Commune de
Hauteville

Enseignement et formation - charges liées





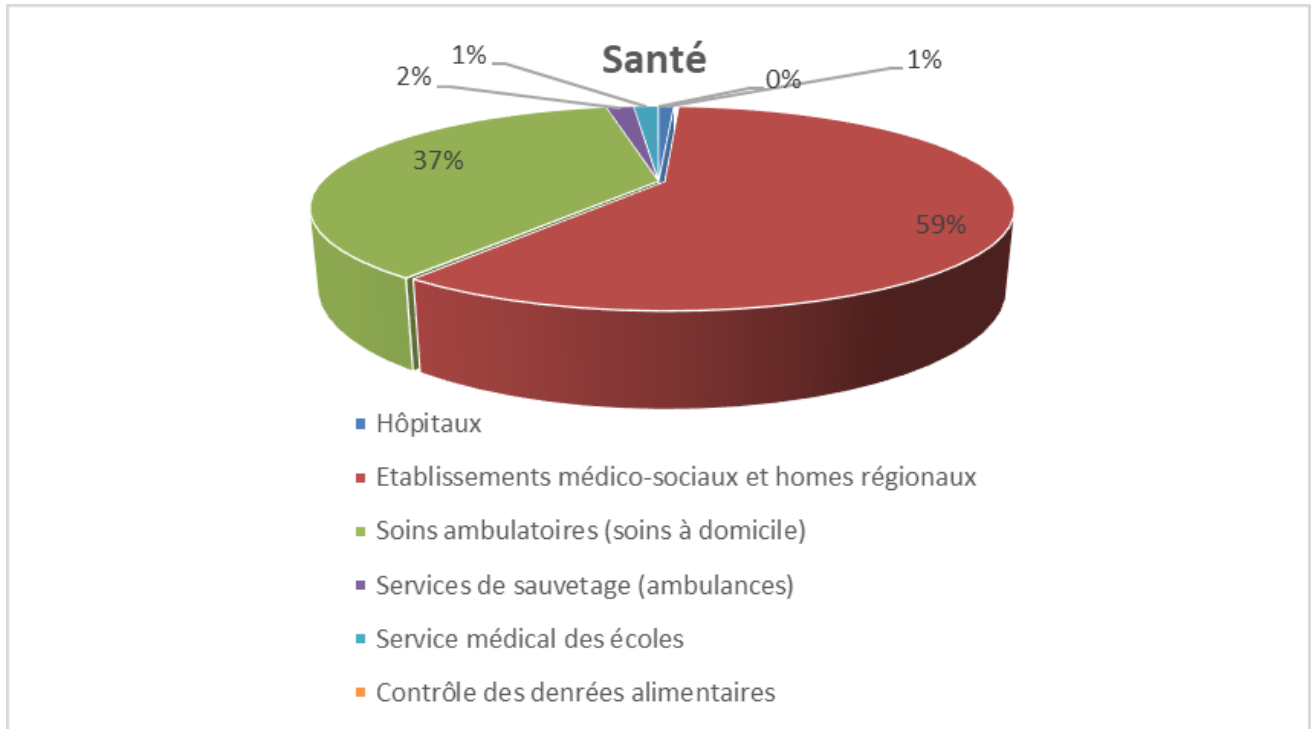
Commentaire :

95 % des montants dans la santé sont des charges liées.

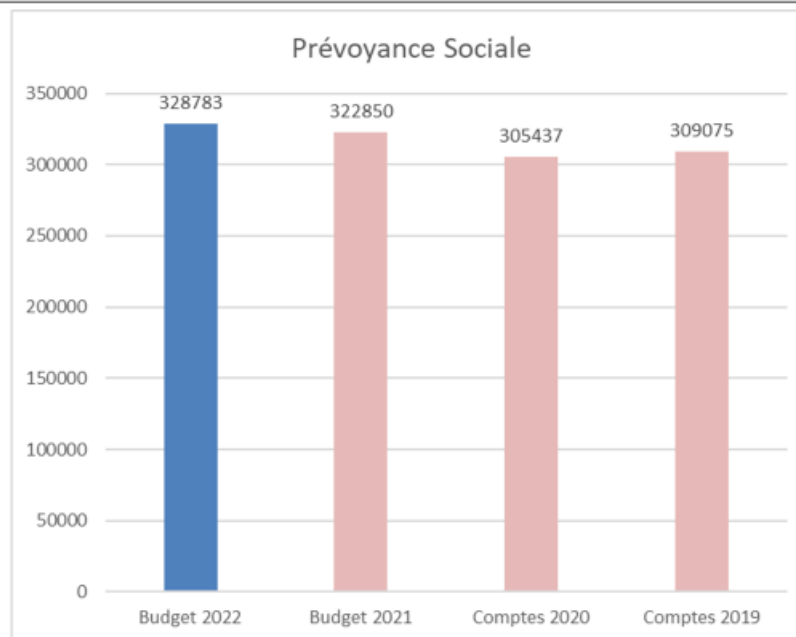
Santé	Budget 2022
Hôpitaux	2 501
Etablissements médico-sociaux et homes régionaux	161 188
Soins ambulatoires (soins à domicile)	100 269
Services de sauvetage (ambulances)	4 465
Service médical des écoles	4 000
Contrôle des denrées alimentaires	70
Total	272 493



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021



Commune de
Hauteville





ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

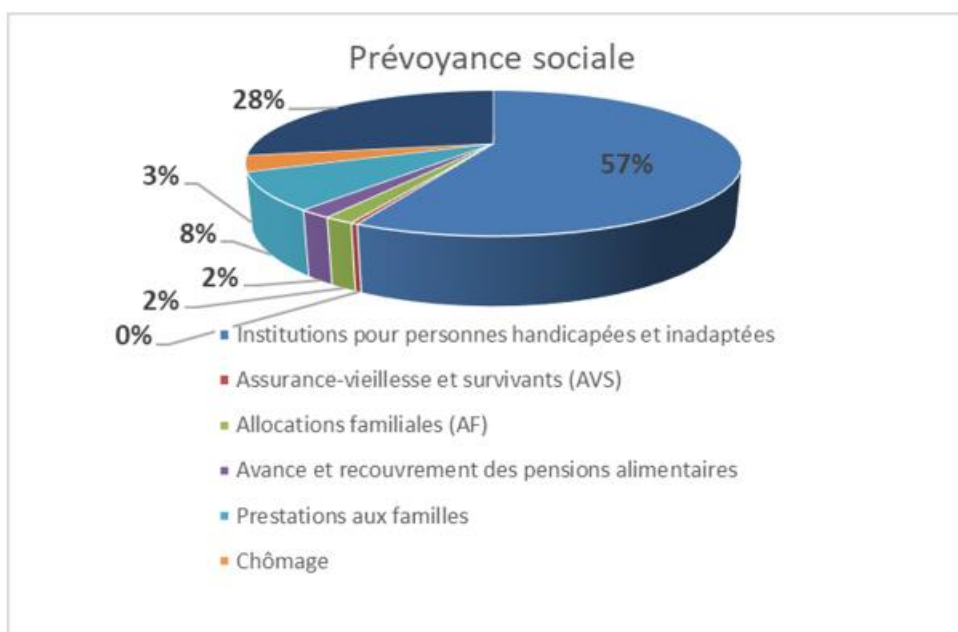


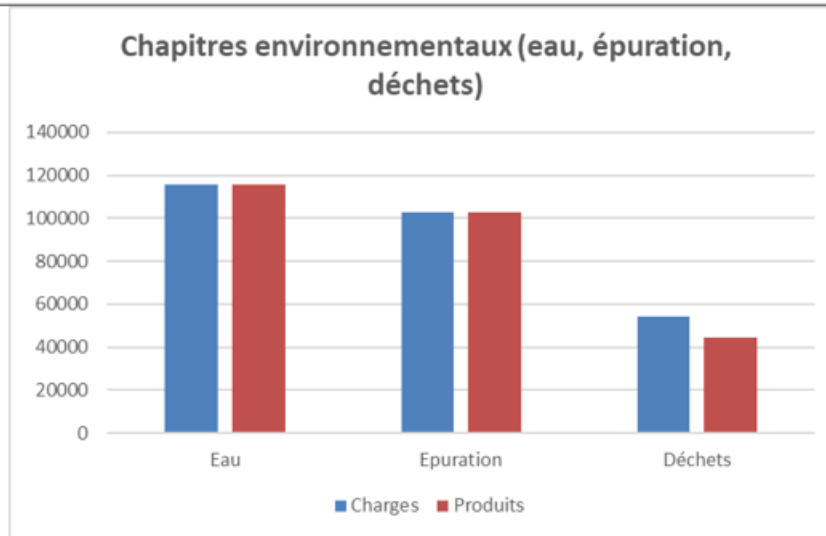
Commune de
Hauteville

Prévoyance Sociale	Budget 2022
Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	187717
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	1205
Allocations familiales (AF)	5158
Avance et recouvrement des pensions alimentaires	5835
Prestations aux familles	26500
Chômage	11526
Aide sociale	90842
Total	328783

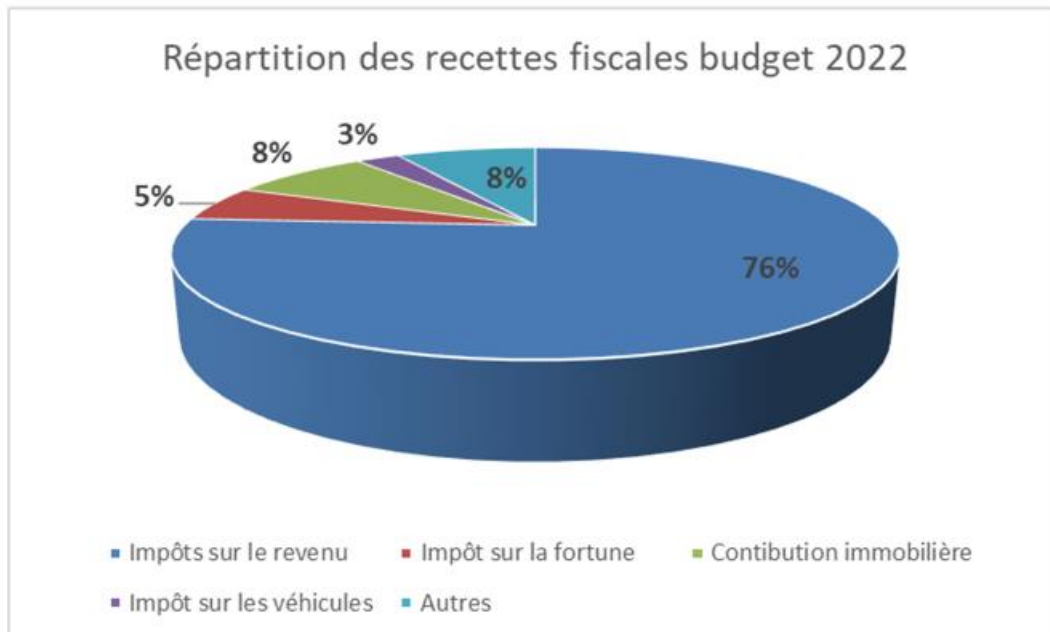


Commune de
Hauteville





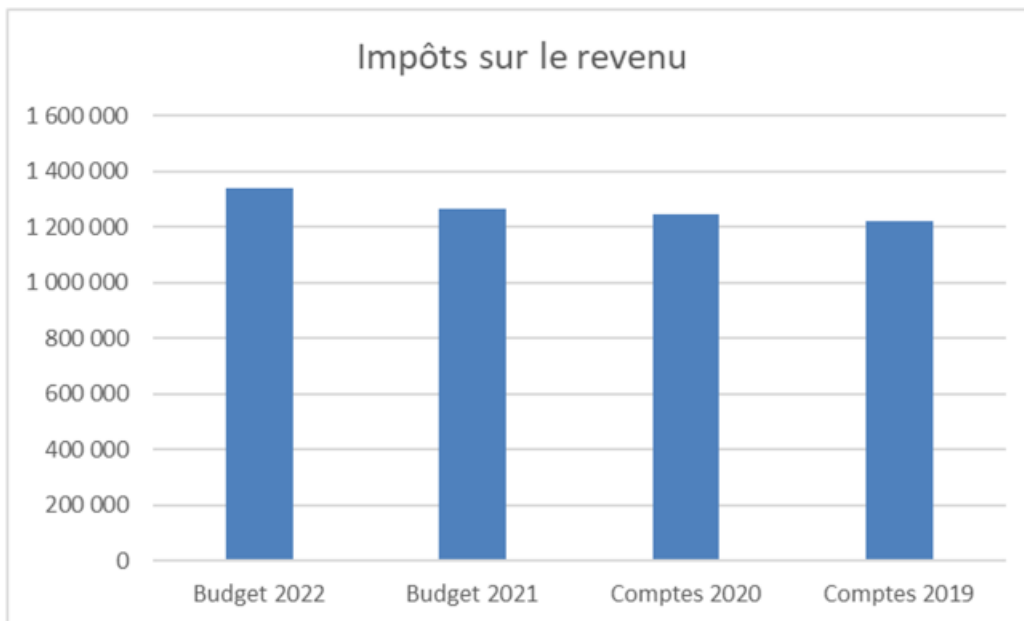
Les postes eau - épuration sont équilibrés à 100% par la perception des taxes. Le compte "Déchets" présente un déficit de revenus, seuls 82.13% sont couverts par les taxes.



Recettes fiscales	Budget 2022
Impôts sur le revenu	1 336 671
Impôt sur la fortune	96 463
Contribution immobilière	140 000
Impôt sur les véhicules	44 000
Autres	140 556
Total	1 757 690



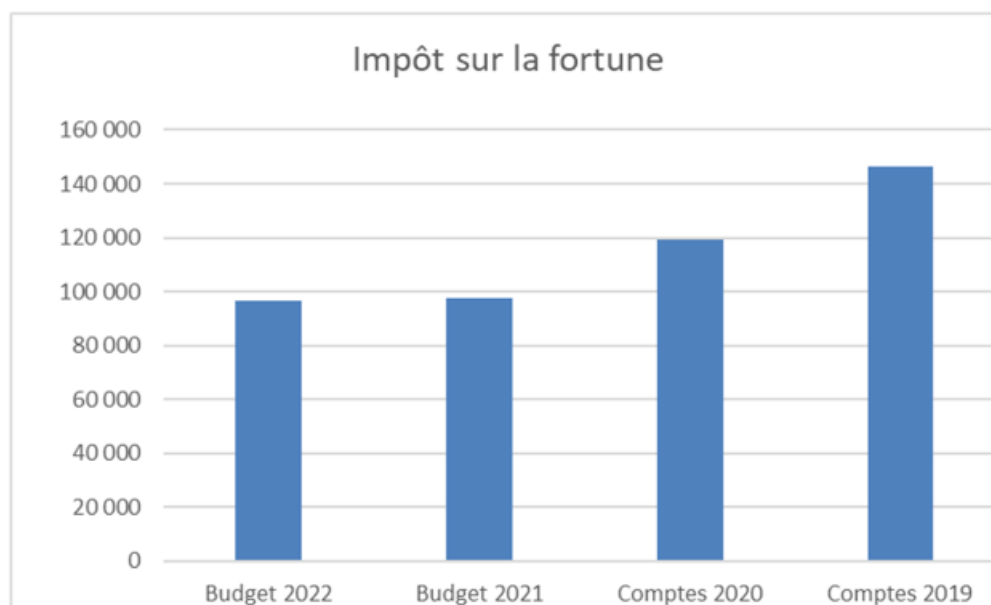
Commune de
Hauteville



2.



Commune de
Hauteville

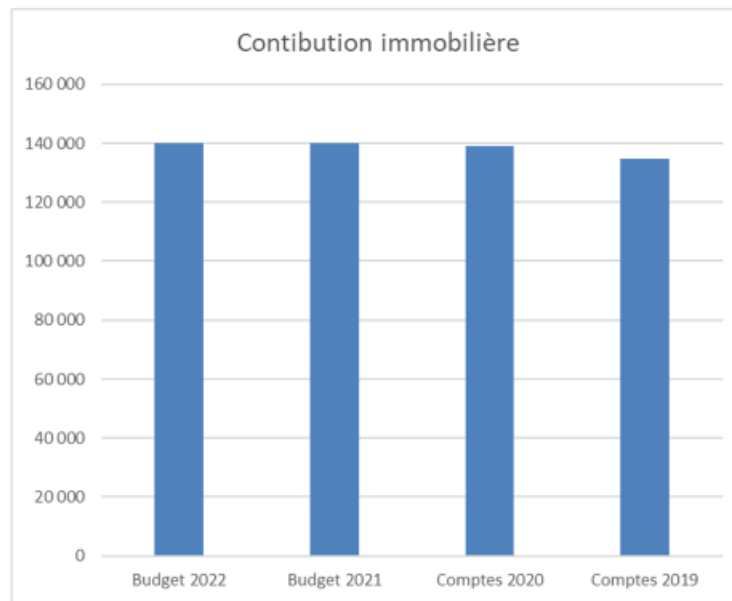




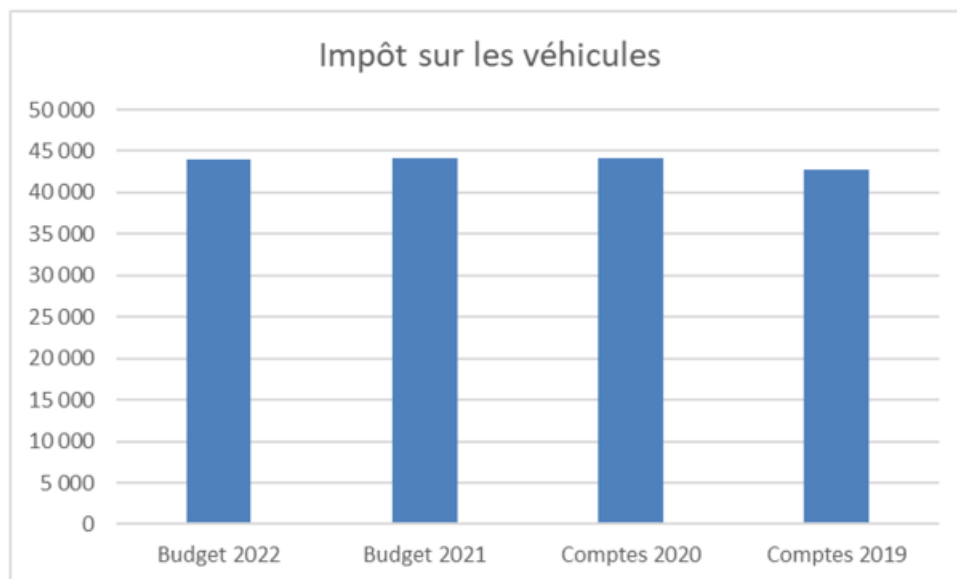
ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

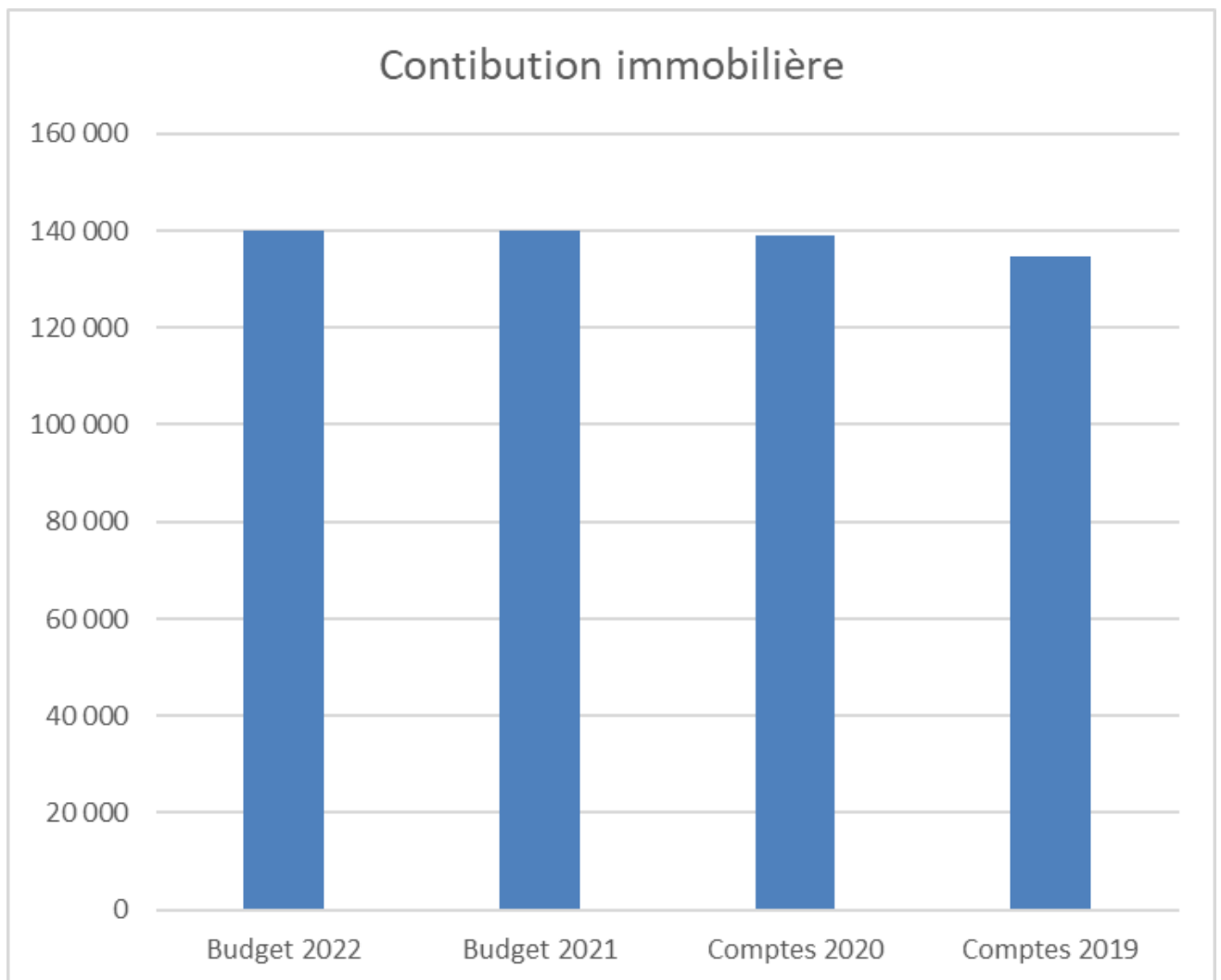
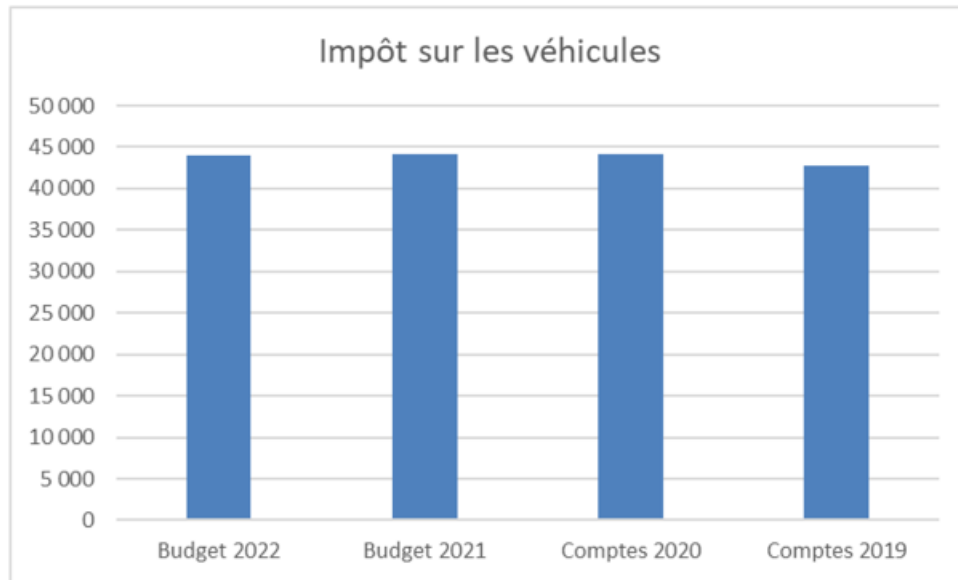


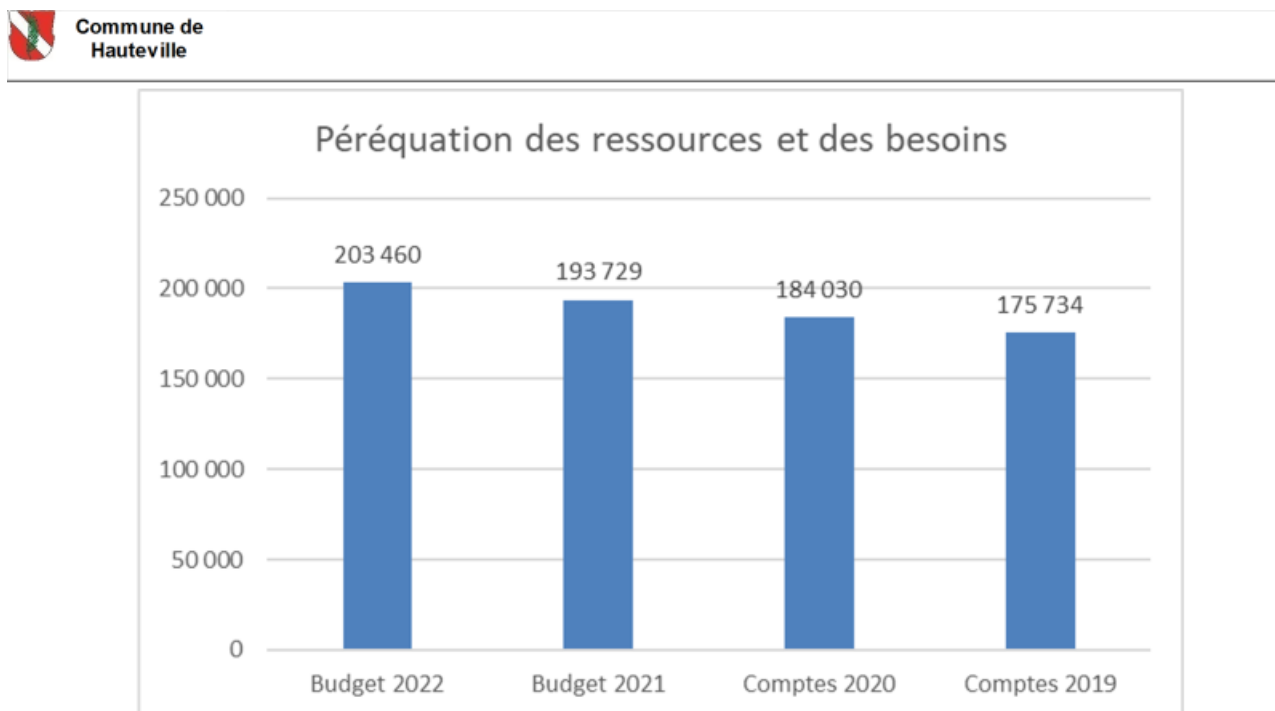
Commune de
Hauteville



Commune de
Hauteville







Henri Choffet : la moins-value sur les déchets est-elle dû à l'augmentation des charges depuis l'ouverture de la déchetterie à Corbières?

Christophe Revaz : non, l'Etat autorise une couverture à 70 % avant on était en dessous, nous avons une moins bonne couverture. L'utilisation de la déchetterie de Corbières est moins onéreuse que prévue.

Jean-Marie Castella: demande que dans les prochaines présentations, le Conseil communal présente également les recettes dans les comptes.

Christophe Revaz : explique que c'est un budget. La politique de la commune est de dépenser l'argent que la commune a en caisse.

Castella Mathieu : pour les comptes, tous les écarts seront présentés sur une liste séparée conformément au règlement des finances et aux directives du MCH2.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le Syndic passe la parole à M : Stéphane Schouwey, Président de la Commission financière.



M. Stéphane Schouwey lit son rapport :

Le 29 novembre 2021, la Commission financière s'est réunie pour examiner le budget 2022 en présence du Conseil communal.

Budget de fonctionnement :

*L'excédent de charge se monte à CHF 110'952.70 contre CHF 134'481.—pour le budget de l'année précédente. Nous relevons en particulier la réalisation du budget selon les nouvelles normes comptables MCH2. Outre la revue de la numérotation des comptes, cette nouvelle norme met en place une méthode d'amortissement économique après réévaluation du patrimoine de la commune. Cette nouvelle méthode fait donc passer les amortissements d'une moyenne de CHF 130'000.00 lors des derniers exercices à environs CHF 230'000.00 dans le budget 2022. En contrepartie, la commune est autorisée à prélever dans la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, la différence entre les 2 méthodes d'amortissement durant 10 ans. Pour le budget 2022, ce prélèvement se monte à CHF 99'314.00
La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2022.*

Le Syndic remercie M. Schouwey pour son rapport et passe au budget des investissements.

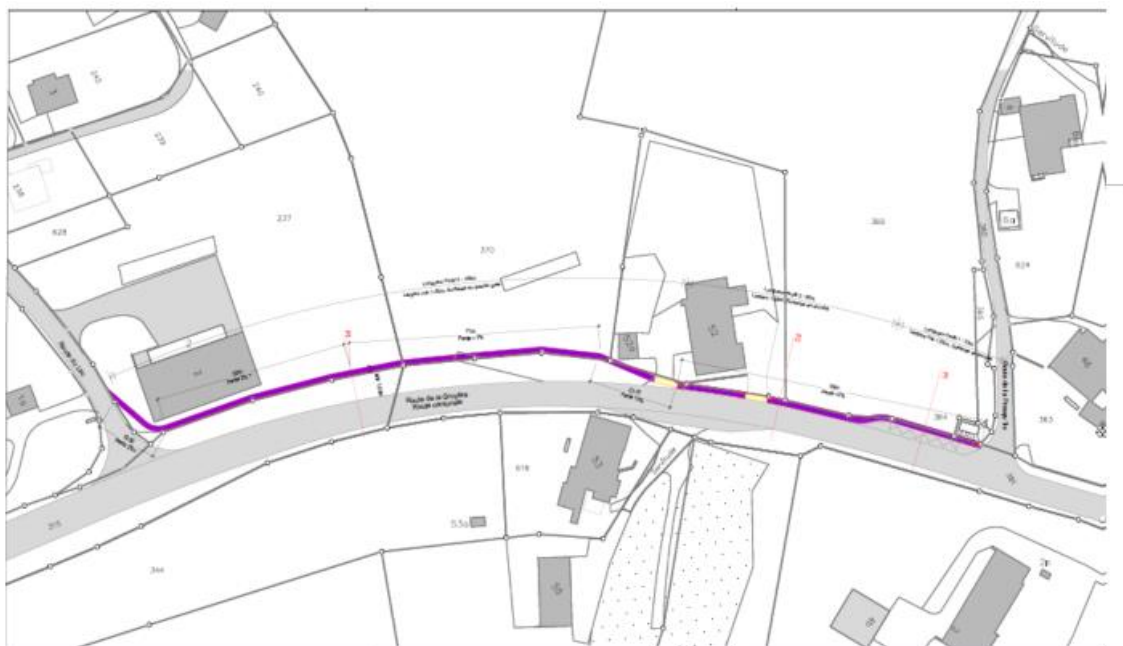
2.2 Budget des investissements

Le Syndic explique dans le détail chaque investissement.



a). Création d'un chemin piétonnier

Investissement relatif à la création d'un chemin piétonnier – Rte cantonale –



Plan de financement

Financé par les liquidités courantes	CHF	15'000.00

Jean-Marie Castella : les services de l'Etat avaient refusé à l'époque le tracé projeté.

Le Syndic : le service des ponts et chaussées a exigé une étude géologique, celle-ci a été réalisée. Le sentier va se faire en contre-bas du talus dans le plat. Le Syndic remercie les propriétaires impactés par le projet. Ce cheminement se fera de manière simple, le but premier étant de sécuriser les piétons.

a) Plan d'aménagement local – crédit supplémentaire

Investissement relatif au PAL – crédit supplémentaire – émolument de l'Etat pour la validation du PAL



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	20'000.00

Jean-Marie Castella : Où en est-on avec le PAL ?

Le Syndic : après renseignement pris auprès des services de l'Etat, la réponse donnée a été que notre PAL était en 11 positions !

b) Chalet de la Chia

Investissement relatif à la construction d'un canal à lisier.

Le Syndic explique que le locataire du chalet rentre ces vaches deux fois par jour. De ce fait, l'étable actuelle, (planches sur les sols) n'est plus adaptée aux normes. Le fond du chalet sera bétonné avec la construction d'un canal à lisier. Le Service de l'agriculture subventionne les travaux et une demande d'aide a été demandée au Patenschaft.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	50'000.00
Subvention du SAGRI 32%	CHF	16'000.00

c) Achat d'une remorque pour les pompiers

Investissement relatif à l'achat d'une remorque pour les pompiers en cas d'inondation. Etant donné que la commune d'Hauteville gère le corps des sapeurs-pompiers au niveau administratif, la commune d'Hauteville doit mettre l'entier de la dépense. Cette remorque va servir lorsqu'il y a des inondations.

Christian Baumgartner : qu'en est-il du dossier de la fusion des corps des sapeurs-pompiers ?

Le Syndic : La fusion devrait se faire avec La Roche. Cette remorque pourrait rester dans le nouveau corps. Pour information, le Conseil communal a refusé de mettre un montant pour l'achat d'une motopompe étant donné que celle-ci ne serait peut-être pas utilisée après la fusion des corps.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	19'900.00
Subventions attendues de l'ECAB	CHF	4'975.00
Participation finale pour Hauteville	CHF	6'338.35



d) Chalet En Allières, pose d'une citerne

Investissement relatif à la pose d'une citerne pour cet alpage qui a un problème récurrent au niveau de son alimentation en eau. A noter que les locataires de l'alpage participeraient aux travaux de mise en place de cette citerne.

Plan de financement

Financé par les liquidités	CHF	10'000.00
----------------------------	-----	-----------

Christophe Revaz après l'explication détaillée de ces investissements, il explique que le budget des investissements avec les investissements reportés se montent à Fr. 422'456.00.

Comme personne ne souhaite s'exprimer, le Syndic passe la parole à **Stéphane Schouwey**, Président de la Commission financière.

M. Stéphane Schouwey lit son rapport :

Budget des investissements

La Commission financière constate des investissements totaux de Fr. 422'456.00 dont Fr. 342'531.00 de report des années précédentes.

Les nouveaux investissements se monte donc à Fr. 79'925.00, sont composés principalement d'investissement pour les routes et chemins, la mise à l'enquête du PAL, l'acquisition d'une remorque inondation et l'aménagement des alpages.

Ces nouveaux investissements seront réalisés sans emprunt avec les liquidités à disposition.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver le budget des investissements pour l'année 2022.

Henri Choffet : le montant de Fr. 100'000.00 pour la réfection du toit de la laiterie n'a pas été voté ?

Christophe Revaz : ce montant a été voté lors de l'assemblée de juin dernier. La réfection du toit est actuellement en attente. En cette période COVID, les prix sont actuellement très haut. De ce fait, uniquement les travaux urgents vont être réalisés sur le toit (changement des tuiles cassées), la réfection du toit est reportée.

Le Syndic remercie la commission financière pour sa très bonne collaboration et son excellent travail.



2.3 Approbation :

Etant donné qu'il n'y a pas de question, le Syndic procède au vote des différents investissements,

a) Création d'un chemin piétonnier

Montant de l'investissement Fr. 15'000.00 – financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : l'assemblée communale accepte l'unanimité l'investissement relatif à la construction d'un chemin piétonnier

b) Plan d'aménagement local – crédit supplémentaire

Montant de l'investissement Fr. 20'000.– financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte l'investissement relatif au crédit supplémentaire pour le Plan d'aménagement local (émoluments étatiques)

c) Chalet de la Chia – construction d'un canal à lisier

Montant de l'investissement Fr. 50'000.00 financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte l'investissement relatif à la construction d'un canal à lisier

d) Achat d'une remorque pour les pompiers

Montant de l'investissement Fr. 19'900.– financé par la trésorerie

◆ Vote

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte l'investissement relatif à l'achat d'une remorque pour les pompiers en cas d'inondation



e) Pose d'une citerne d'eau au chalet En Allières

Montant de l'investissement Fr. 10'000.– financé par la trésorerie

◆ **Vote**

Décision : à l'unanimité, l'assemblée communale accepte, l'investissement relatif à la pose d'une citerne d'eau au chalet En Allières

Le Syndic passe au vote final des budgets.

➤ **Qui accepte les budgets de fonctionnement tel que présenté :**

◆ **Vote**

Décision : A l'unanimité, le budget de fonctionnement avec déficit de CHF 110'952.70 est accepté.

3. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation.

M. Le Syndic présente M. Nicolas Débieux . M. Débieux remplacerait le Syndic s'il est absent. M. Débieux est gendarme et marié à Hauteville. C'est une personne de confiance.

Il demande s'il y a une autre candidature ? Etant donné que personne ne présente de contre-proposition,

Le Syndic passe au vote :

➤ **Qui accepte la nomination de M. Nicolas Débieux à la Commission des naturalisations ?**

◆ **Vote**

Décision : par acclamation M. Nicolas Débieux est nommé à la Commission de naturalisation

6. Divers

Le Syndic donne les informations sur les dossiers suivants :

Route alpestre - Casar :

Le début des travaux de la route alpestre commencera au printemps prochain.



Accès au lac :

Le Syndic informe que le parking mis en place dans le quartier de Longemort sera supprimé. Cette décision a été prise à la suite de la demande des membres de l'association du quartier de Longemort.

Pierre Gingins : pourquoi ce parking sera supprimé, il donnait pourtant satisfaction aux habitants du village?

Le Syndic donne la parole à Mme Piqueret membre de la Commission accès au lac et habitante du quartier de Longemort.

Marlène Piqueret : cet été n'a pas été idéal pour les baignades. De plus, les mesures mises en place (panneaux) ont été posées en septembre. De ce fait, il est difficile de bien évaluer la situation. Cependant, le parking ne donne pas satisfaction aux habitants du quartier de Longemort. Ils souhaitent que celui-ci soit implanté plus loin du quartier habité de manière à ne pas impacter la qualité de vie d quartier de Longemort.

Mickaël Gross confirme que l'idée serait d'installer un parking sur la route du Jorat. Il propose également d'installer d'autres mesures tel que des vélos électriques sur le parking Otavela.

Il précise que les blocs orange placés dans les zones dangereuses du quartier ont été des mesures efficaces.

Stéphane Schouwey : une étude globale a-t-elle été réalisée par l'ensemble des communes riveraines du lac ?

Le Syndic : précise que les autorisations pour les parkings sont temporaires (3 mois). Les délégués des communes de la rive droite se sont réunis pour trouver des solutions. Dès l'entrée en fonction du nouveau Préfet, cette problématique sera reprise. Il faut un concept régional pour régler cette situation.

Concernant les panneaux d'interdiction, la commune ne peut pas ordonner à la police de mettre des amendes. La police a mis en place une brigade routière pour les rives du lac.

Les parkings ne seront jamais assez grands. On est obligé de faire un travail au niveau régional.

Le ruisseau Des Branches :

Le Syndic explique que le dossier est toujours en circulation dans les Services de l'Etat. Dès l'obtention du permis de construire, les travaux débuteront.



La Laiterie

La commune est propriétaire de la laiterie depuis le 2 décembre 2021. Actuellement, le Conseil communal est en contact avec un boulanger connu dans la région et qui possède déjà plusieurs points de vente en Gruyère. Il serait intéressé de mettre un point de vente à Hauteville. Mme Raemy la locataire actuelle peut rester dans son appartement.

La société de laiterie va déménager dans le courant de l'été 2021.

Déplacement de conduites d'eau

Actuellement, le Conseil communal rencontre de gros soucis avec les conduites d'eau en place. Celles-ci se trouvent sur des terrains constructibles et la commune doit les déplacer. De ce fait, ceci engendre des coûts (env. Fr. 30'000.00 par déplacement)

Fuite d'eau

Les conduites d'eau prennent de l'âge et ces derniers mois, nous avons eu ces des fuites sur le réseau. Le Conseil communal compte sur la compréhension de chacun lors de ces évènements. Nous faisons à chaque fois tout le nécessaire pour rétablir la situation. Le Syndic remercie son collègue Yannick Ecoffey pour sa disponibilité lors de ces interventions.

Gravière :

La commune d'Hauteville a récupéré Fr. 103'000.00 sur l'extraction du gravier. La commune percevra Fr. 60'000.00 par an pour la décharge dès réception du permis de construire. Jusqu'à réception de ce permis, la commune percevra Fr. 20'000.00 annuel. Tous les 5 ans, un point sera refait. Plusieurs rendez-vous ont eu lieu sur place, les négociations ont été serrées mais bonne.

Henri Choffet : la commune m'a donné un mandat pour étudier le dossier. Après une analyse détaillée des bordereaux, il a été constaté de gros manquements de la part de l'entreprise JPF Construction SA. J'avais estimé que le manque à gagner non-facturé était d'env. Fr. 650'000.00. La commune avait envoyé une facture de Fr. 540'000.00. Et maintenant, vous dites que JPF va verser pour solde de tout compte un montant de Fr. 103'000.00. J'estime que ce montant n'est pas correct. Il faut réagir. Mon étude était précise et tous les montants énoncés étaient justifiés. Je suis très déçu des perspectives énoncées.

Le Syndic : la commune a une part de faute dans ce dossier par ces manquements. Pour expliquer les différences par rapport aux chiffres données dans le rapport de M. Choffet, une



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

séance d'information sera agendée afin que l'entreprise JPF Construction puisse venir expliquer dans le détail les différences soulevées. Cette séance d'information sera agendée en début d'année prochaine. Le Conseil communal n'est pas professionnel, mais il a fait de son mieux pour le bien de tous.

Pierre Gingins : on sent qu'il y a un malaise. Les citoyens ont le droit de comprendre ce qui se passe avec ce dossier. Le pourquoi d'une différence de Fr. 650'000.00 à Fr. 103'000.00 ?

Le Syndic : le Conseil communal organisera une séance d'information pour les citoyens. Dans cette séance, chacun aura tous loisirs de poser toutes les questions aux membres de la Direction de JPF.

Jean-Marie Castella : pour la mise en décharge, la partie communale sera-t-elle remplie ?

Le Syndic : la commune possède une partie du trou. Ceci est un pourcentage de volume vide. Il précise que la commune a reçu beaucoup d'argent de la gravière. Avec celui-ci, elle a pu construire, en outre, la salle Otavela. Le Conseil communal a mandaté Henri Choffet pour établir un rapport sur l'extraction du gravier. Cette extraction est actuellement terminée.

Le Syndic informe les citoyens que Patenschaft a versé Fr. 50'000.00 pour les travaux d'assainissement du ruisseau.

Le Syndic remercie également la commission financière pour l'énorme travail fourni pour la mise en place du MCH2.

La parole est donnée aux citoyens

Mickaël Gross remercie le Conseil communal pour le travail qu'il a fourni pour entreprendre le sentier piétonnier, la sécurité des enfants sera nettement améliorée, au nom de l'association de Longemort il réitère ses remerciements.

Le Syndic :

Comme personne ne demande la parole, le Syndic remercie le personnel de l'administration communale, le personnel de l'Accueil extrascolaire, Nicolas Chassot et son personnel pour l'excellent travail accompli et surtout leur disponibilité.

Il remercie également ses collègues du Conseil pour leur travail et disponibilité durant l'année écoulée.

Il remercie chacun de sa présence et de sa participation active à cette assemblée. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année.

Par acclamation, les citoyens remercient le Conseil communal pour son travail.

Le Syndic clôt l'assemblée il est 20.30 h.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 13 décembre 2021

Au nom de l'assemblée communale

Bernard Bapst
Syndic

Fabienne Pharisa
Secrétaire